

CONSEIL D'ADMINISTRATION S.F.E.T.B.
Samedi 23 janvier 2016 – Hôpital St Louis (Paris, 10^e)

Présents : Emmanuelle BAILLARGEAT, Serge BAUX, Sabiha BAZI, Marc CHAOUAT, Valérie CHAUVINEAU, Patrick DUHAMEL, Franck DUTEILLE, Ronan LE FLOCH, Françoise LEBRETON, Marie-Reine LOSSER, Anny-Claude LOUF, Jocelyne MAGNE, Béatrice PEREZ, François RAVAT, Gilles TIMMERMAN, Sandrine WIRAMUS, l'ABF

Excusés : Laurence GOTTRAND, Aurélie HAUTIER, Pierre PERROT, Hélène RIENMEYER, Sandrine RONCIER

Suivant l'ordre du jour :

1. Approbation du CR du CA du 28 novembre 2015

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'Administration du 28 novembre 2015.

2 - La revue Brûlure (R Le FLOCH)

M Chaouat indique qu'aucune information n'est accessible sur le site internet concernant le nouveau format de la revue et cela est ennuyeux. R Le Floch confirme. Un lien sera mis en place par le webmaster vers la plateforme des Annals of burns and fire disasters.

Sinon tout fonctionne correctement. M Costagliola est systématiquement sollicité comme relecteur. L'article de la table ronde sur la nutrition est sorti. Actuellement, 3 articles en cours, 2 en cours de correction. Très peu d'articles provenant de la SFETB France, ce qui est à déplorer.

L'indexation fonctionne désormais.

Il faudrait faire un lien à partir du site SFETB vers le site de soumission d'articles. R Le Floch enverra à F Ravat ce lien.

Dans la revue, il existe désormais un résumé en français de tous les articles anglais. L'inverse est aussi vrai.

On ne sait toujours pas si les revues papier sont bien distribuées et de manière régulière. On doit être à 70-80 personnes ayant demandé des formulaires papier. Il faudrait peut-être revoir les tarifs car les négociations étaient basées sur 200 et on est à un tiers.

Concernant les comptes-rendus des tables rondes congrès, il faut prévenir les rapporteurs de Cassis qu'ils devront faire un article à l'issue de la journée et qu'ils ont un délai maximum de 3 mois pour le rendre. Ils peuvent s'aider de la vidéo du congrès et des supports powerpoint si besoin. Tout est à leur disposition. Pour chaque table ronde, il y aura 2 rapporteurs, un jeune et un « ancien », le « jeune » ayant la charge de la rédaction de l'article.

L'utilisation des vidéos du congrès sur le site SFETB après le congrès est-elle envisageable, même avec l'accord des auteurs ? N'y a-t-il pas un souci de confidentialité ? C'est une réflexion juridique à mener. Si les vidéos ne sont pas en accès libre, c'est un peu comme l'accès au congrès. La Société Française de Chirurgie Plastique interdit de prendre des photos pendant tout le congrès à cause des problèmes de droit à l'image. Les auteurs diffusent des présentations en leur âme et conscience, ils prennent leurs responsabilités. S'ils ont fait signer un consentement au patient, tant mieux pour eux. S'ils n'en n'ont pas fait signer et qu'un jour le patient le découvre, tant pis pour eux. Donc la Société

précise bien à l'entrée du congrès : « Interdiction de filmer, interdiction de prendre des photos ». Si la société veut à un moment donné déroger à cela, c'est elle qui assume les responsabilités.

Cela pose aussi le problème des cours, des DU. P Duhamel indique qu'il a 2 versions de ses supports de cours : une qu'il présente aux étudiants et une pour le site internet sur laquelle il sait qu'il n'aura pas de problème de droit à l'image.

Après, quand considère-t-on qu'une information est confidentielle ? Quand une personne peut se reconnaître et être reconnue.

Débat à éclaircir pour avancer

3- Comité scientifique : Composition (F LEBRETON)

Anne Le Touze a été sollicitée pour représenter la partie chirurgicale de comité scientifique. Elle a accepté.

F Lebreton a donc envoyé un mail à Jean-Claude Castède et Hauviette Descamps, pour leur faire part de la fin de leur mandat.

Le nouveau comité scientifique est ainsi composé de : Valérie Chauvineau, Jocelyne Magne, Sandrine Roncier, Anne Le Touze et Françoise Lebreton.

Le conseil scientifique est modifiable tous les 2 ans.

Prix du meilleur DIU Brûlologie :

Françoise Lebreton a récupéré les 3 meilleurs mémoires de Brûlologie de septembre 2015. Le comité est en train de les lire. Deux sont des présentations de réa « pures et dures » et le troisième est sur la douleur. Sera choisie la présentation qui semblera la plus intéressante à présenter dans le cadre du congrès. La dead line fixée est la même que celle des abstracts pour pouvoir avertir la personne et qu'elle puisse se rendre disponible.

4- Rapport DGOS

Ce rapport, en cours depuis déjà plusieurs mois, posait un problème pour 2 régions :

- Lyon à cause d'un désaccord entre les 2 équipes sur la rédaction, même si on tentait de trouver une conclusion commune pour faire passer un message unique à la DGOS
- Montpellier à cause d'un désaccord en interne

Situation à ce jour :

A Lyon : la situation s'est débloquée car la direction a changé et de fait, des points de blocage non négociables (les effectifs, la gouvernance...) le sont devenus.... La suggestion faite par MR Losser de procéder à des échanges de praticiens commence cette semaine entre les 2 équipes pour voir comment travaille l'autre, au niveau réa. Restera à régler le problème de Groupement de Coopération Sanitaire où rien n'a été signé, on ne sait pas ce qu'il y a dedans, rien n'est clair... Mais au moins les choses commencent à avancer. L'ouverture est prévue au printemps 2017. Mais après 2 ans de difficultés, les choses repartent dans le bon sens. La proposition de conclusion commune faite par M Chaouat avait été acceptée par l'Hôpital Edouard Herriot, mais à nouveau modifiée par F Ravat. Elle sera resoumise pour validation à l'Hôpital Edouard Herriot.

A Montpellier : personne n'avait été officiellement nommé en remplacement de Françoise Lebreton ce qui a créé un flottement. Finalement, un texte consensuel a pu être rédigé avec L Téot pour le rapport.

M Chaouat espère pouvoir envoyer ce rapport aux administrateurs pour une dernière relecture en février, puis en mars au Ministère.

5- Site web : organisation de réunions

La date de rencontre avec TMS est fixée au jeudi 18 février à 14h00.

Sont conviés à la réunion : S Bazi, F Ravat, G Timmerman, AC Louf, M Chaouat, B Perez, L Goffinet
Le site devra être simple et attractif.

Des échanges préalables par mails devront avoir lieu pour préparer cette réunion de travail.

F Ravat a eu récemment D Gauvrit (webmaster TMS Events) au téléphone. Il est aussi demandeur de changer le site car les outils ont évolué depuis la création du site de la SFETB et il souhaiterait désormais faire appel à un gestionnaire de contenu. La gestion des droits serait beaucoup plus simple et il pourrait y avoir des mises à jour par un administrateur dédié de la SFETB.

6- Congrès à venir

6-1 Congrès de 2016- Cassis (A HAUTIER, V CHAUVINEAU)

Programme du mercredi :

Horaire de départ des bateaux : laisser 17h45 sur le programme mais négocier 18h en réalité avec l'office de tourisme.

Un lien existe désormais sur le site du congrès pour s'inscrire à la visite des calanques.

Pour les modérateurs : à définir ultérieurement

Sur l'atelier psycho-social : ne pas mettre le nom de J Magne

Tables rondes :

Brûlures radiques : JC Amabile a été contacté par E Bey pour être modérateur : il est important de le faire venir même si la SFETB doit prendre en charge son billet de train et son congrès. Si besoin, il faudra prendre en charge la soirée et 1 nuit. Accord du CA sur cette prise en charge. Il devra sûrement aussi assurer une partie de l'intervention d'E Bey qui vient d'apprendre qu'il ne sera sûrement pas là.

Brûlures chimiques : Il faut que tout le monde ait 10 mn d'intervention (sans exception) pour laisser du temps pour la discussion.

Brûlures électriques : remplacer « foudroiement » par « fulguration »

Les posters :

Un e-poster est forcément au format paysage.

L'espace e-poster est à proximité de l'accueil mais la deuxième salle (rotonde), inutilisée le jour 2 et pendant les pauses, servira pour diffuser les posters en boucle également : le CA valide cette option.

Les exposants :

Déjà 18 confirmés à ce jour sur les 20 places existantes. Très en avance par rapport à d'habitude.

Pour l'instant aucun symposium.

F Ravat indique que Prevor pourrait être contacté si besoin car ils proposent un antidote contre les brûlures chimiques.

Les déjeuners :

Mercredi et jeudi midi : restaurant le Grand Large à 50 m du Palais des Congrès

Vendredi midi : cocktail déjeunatoire en terrasse du Palais des congrès (s'il fait beau)

Devis demandé à 2 traiteurs pour les pauses et desserts ainsi que pour le cocktail dejeunatoire du vendredi : la caille traiteur propose une prestation globale moins onéreuse.

Le CA propose à A Hautier d'aller faire une dégustation auprès de ce traiteur, ce qui a souvent été fait les années précédentes.

DPC :

Application Socrative : 2 types d'applications : une dédiée à l'orateur et une autre dédiée au participant. C'est une application gratuite, à télécharger sur son smartphone. L'orateur y entre ses questions et le congressiste ses réponses. Il faudra prévoir quelques questionnaires papier pour ceux qui ne souhaiteraient ou ne pourraient pas passer par un smartphone.

ACCES :

Il est souligné la difficulté d'accès à Cassis. En effet, à partir de la gare de Marseille, il existe des TER pour venir à Cassis. Mais de la gare de Cassis pour accéder au Palais des Congrès, il y a 2,5km. Seul le petit train de la ville peut assurer la navette mais nous n'en avons pas la maîtrise. Aucune autre solution n'est envisageable (circulation des cars non autorisée).

COMMUNICATIONS LIBRES :

3 sessions de 1h30 et 1 sessions de 45 mn soit la possibilité d'accepter 31 communications orales de 7mn (+ 3 de discussion/changement d'orateur).

Soumission des abstracts actuellement possible jusqu'au 28/02/2016

6-2 Congrès de 2017- La Rochelle (M CHAOUAT, P DUHAMEL...)

Le site de la Rochelle a été réservé.

Les thèmes précédemment évoqués dont « les infections chez le brûlé » évoquent pour M Chaouat simplement la partie négative de soin.

Après discussion, 2 thèmes sont retenus, un plus axé réanimation, un autre plus chirurgical :

« Les infections chez le brûlé »

« Chirurgie et délabrements cutanés post infectieux »

M Chaouat va réfléchir à la répartition des responsabilités entre les centres parisiens organisateurs : scientifiques (adulte, enfant, chir, réa), logistiques...

6-3 Propositions pour 2018

Un tour de table est fait pour savoir quels CTB n'ont pas organisé le congrès depuis longtemps.

Lille n'a pas reçu le congrès depuis très longtemps : en 2018, le congrès pourrait donc être proposé à l'équipe lilloise. Il faudrait voir cela avec Véronique Martinot. A suivre.

7- Informations et questions diverses :

- **SFB - Société Française de Brûlologie (B PEREZ)**

B Perez : La difficulté du changement du nom de l'association réside dans le perpétuel mouvement du bureau et donc sa non-mise à jour officielle auprès de la Préfecture. Les statuts ne sont donc pas à jour non plus. Une mise à jour des statuts est actuellement en cours. Cette mise à jour devra être refaite annuellement après chaque changement de président.

- **Nexobrid**

Il s'agit d'une enzyme protéolytique sensée remplacer en partie le chirurgien dans la première phase de l'excision des brûlures, avant la greffe.

Ce produit a obtenu l'agrément dans la plupart des pays européens et il a été recalé à la HAS lors d'une réunion lors de laquelle Aurélie Hautier a été auditionnée mais ne faisait pas partie des décisionnaires. De manière arbitraire, il a été décidé de ne pas donner d'autorisation d'utilisation aux collectivités. Cela interdit donc aux hôpitaux français de pouvoir utiliser le Nexobrid en sachant qu'on n'a pas le recul nécessaire aujourd'hui pour savoir si cela peut apporter beaucoup à la brûlure ou pas. On est quand même ennuyé de rester en statut quo. D'autres vont pouvoir développer cette méthode et peut-être obtenir de bons résultats.

M Chaouat avait indiqué aux membres du CA qu'un courrier commun de la SFETB et de l'ABF serait envoyé au Ministère. Mais Nexobrid a convoqué un panel d'expert dont des membres du CA, A Hautier et F Ravat (M Chaouat et F Duteille étaient invités mais non présents). Lors de cette réunion, il a été rédigé un courrier destiné à être signé et adressé par l'ABF au ministère. M Chaouat estime qu'il s'agit d'un conflit d'intérêt. Ce courrier devait être à l'initiative de la SFETB. M Chaouat demande à ce qu'on se positionne : soit on est conseiller du laboratoire, soit on est membre du CA. Les membres du CA dans de telles circonstances auraient dû faire un retour au CA. Comment peut-on donner un avis sur un courrier qui a circulé au sein du CA et en écrire un autre, en parallèle? Marc Chaouat a eu un dialogue avec Paul Villain, président de l'ABF, qui a également la même analyse ce qui l'a amené à choisir d'avoir un courrier commun ABF-SFETB.

P Duhamel : Les participations sur ces 2 axes n'étaient pas divergentes et ne doivent pas mettre en porte-à-faux qui que ce soit. Le rôle du président et du secrétaire général est bien d'avoir l'aval de l'ensemble des membres du CA sur la validité du courrier proposé. La signature du secrétaire général, du président, est faite avec le consensus du CA. Qu'à un moment donné il y ait quelqu'un du CA qui ait été invité comme expert par le laboratoire, présent avec d'autres personnes, quelle que soit leur spécialité, je ne vois pas le conflit d'intérêt. Par contre le laboratoire a peut être utilisé ce panel d'expert pour écrire un courrier destiné à être envoyé à l'ABF et là c'est plus problématique.

F Ravat : J'ai juste été impressionné par le produit et on n'a pas le droit de l'utiliser, même à titre compassionnel, dans nos services. Je considère que c'est une perte de chance pour le malade. Après, la stratégie, on peut en discuter mais je souhaite juste qu'on puisse faire remonter ces informations auprès des autorités de tutelles.

S Bazi : Lors des échanges mails, on avait bien dit que pour être entendu, il fallait qu'on s'associe à l'ABF car les associations de patients sont écoutées contrairement aux associations de médecins.

F Lebreton : S'associer au laboratoire a un côté commercial qui peut être contre-productif.

M Chaouat : Le laboratoire peut faire un courrier avec des experts, mais il n'est pas légitime pour le faire signer à l'ABF... Par ailleurs, dans ce cas-là, il est logique que les personnes concernées par l'expertise en informent le Conseil d'Administration dont ils sont membres.

Un courrier commun SFETB-ABF est donc parti auprès de Marisol Touraine et Thomas Fatome (Directeur de la Sécurité sociale).

- **Coopération Roumanie**

Concernant la Roumanie, il y a des échanges de mails assez fréquents.

Les roumains souhaiteraient pouvoir former des professionnels roumains de la brûlure en France. 3 centres se sont portés volontaires : Lille, Paris et Bordeaux.

Lors de ces missions seront accueillis des médecins, paramédicaux et chirurgiens qui viendraient sans doute pour une durée de 1 mois dans un centre, en formation.

L'Ambassade de France en Roumanie avait par ailleurs un petit résidu financier qui devait être transféré très vite à la SFETB sous peine d'être perdu : on a donc pu récupérer 3 440 euros pour les futures coopérations avec la Roumanie. Mais pour l'instant tout est un peu flou.

- **Signature compte bancaire**

On est confronté aux mêmes problèmes que pour le changement de nom de la société c'est-à-dire qu'avec les changements de présidents annuels, l'enregistrement en Préfecture est compliqué et non fait.

Rappel- Calendrier des prochains CA 2016

19 mars 2016
Congrès